



**TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 11 MAI 2020 À 19 H 30**

AVIS est donné par la soussignée que la séance ordinaire du Conseil municipal du lundi 11 mai 2020 à 19 h 30 sera tenue, exceptionnellement, seulement par l'entremise de la page Facebook de la Ville. Le lien pour accéder à la page Facebook est le suivant : <https://www.facebook.com/villedeprevost>. Vous n'avez pas besoin d'être membre de Facebook pour visionner les « Facebook Live ».

**Périodes de questions**

Pour la période de questions tenue en début de la séance, toute question peut être envoyée au Service des affaires juridiques, à l'adresse [greffe@ville.prevost.qc.ca](mailto:greffe@ville.prevost.qc.ca). Cette période de questions sera tenue après l'adoption des procès-verbaux et non immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour.

La date et heure limite pour nous transmettre les questions est le **lundi 11 mai à 16h00** afin de nous permettre de récolter toutes les questions et de les transmettre au maire et aux conseillers.

Une question pourra également être envoyée, lors de la tenue de la séance, par l'entremise de la page Facebook. Vous devrez toutefois être connecté à votre compte Facebook pour envoyer une question par cet outil.

Si vous ne pouvez envoyer une question pendant la séance, veuillez la faire parvenir par courriel au [greffe@ville.prevost.qc.ca](mailto:greffe@ville.prevost.qc.ca). Votre question sera transmise au maire et aux conseillers et fera l'objet d'un suivi lors de la séance du lundi 8 juin 2020.

Cet avis est publié conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 6<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT (2020).

Caroline Dion, notaire  
Greffière  
(450) 224-8888, poste 6227  
(450) 224-8323  
[greffe@ville.prevost.qc.ca](mailto:greffe@ville.prevost.qc.ca)